

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 décembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

**2016 DAE 389** Nouvelle enseigne à la Foire du Trône (12e) - 21 500 euros - subvention au Comité du Renouveau Foire du Trône.

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention au Comité du Renouveau Foire du Trône pour une enseigne à l'entrée principale de la pelouse de Reuilly Paris 12<sup>e</sup> ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 21 500 euros est attribuée au « Comité du Renouveau Foire du Trône » - domicilié au cabinet SGPF, 4, rue Suchet 94700 Maisons-Alfort - pour l'achat et la mise en place d'une enseigne à l'entrée principale de la pelouse de Reuilly (12e) durant la durée de la fête foraine. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses évaluées à 43.000 euros (n° SIMPA 186167 - dossier 2016\_06612).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 21 500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement 2016 de la Ville de Paris rubrique V91, Chapitre 204, nature 20421, ligne 55009 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**